



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Clarifications concernant une pétition citoyenne sur la sécurité routière

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 6 août 2025 - La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite apporter des précisions à la suite de la diffusion d'une pétition citoyenne concernant la sécurité routière, notamment à l'égard de la sécurité des enfants et de la vitesse de circulation.

Cette pétition, datée du 1^{er} août 2025, utilisait le logo officiel de la Municipalité sans autorisation, ce qui peut prêter à confusion quant à son origine, car seule la Municipalité a le droit d'utiliser son logo. Il est important de souligner que cette initiative n'a pas été émise, ni validée par l'administration municipale, et ne représente donc pas une prise de position officielle du conseil municipal.

De plus, certaines affirmations contenues dans cette pétition, notamment l'idée selon laquelle plusieurs plaintes auraient été reçues sans qu'aucune action n'ait été entreprise, sont inexactes. Après vérification, aucun signalement n'a été transmis à la Municipalité par les canaux officiels. L'auteur de la pétition a indiqué par la suite à la Municipalité que les commentaires proviennent d'un groupe Facebook local « Spotted », qui n'est pas administré ni surveillé par la Municipalité.

Nous rappelons à la population que toute préoccupation concernant la sécurité, ou tout souhait de formuler une demande officielle, que ce soit par pétition, recommandation, plainte ou demande, doit être adressé :

- Par courriel ou en personne à la directrice générale
- Lors des séances publiques du conseil municipal

Ces démarches permettent de considérer les demandes dans un cadre formel, facilitant leur analyse et leur traitement en conformité avec les obligations municipales.

La Municipalité tient à souligner qu'elle demeure à l'écoute de ses citoyens et que toute initiative constructive est toujours la bienvenue, pourvu qu'elle respecte les voies appropriées.

Pour toute question ou pour transmettre une demande officielle, nous vous invitons à vous présenter à l'hôtel de ville au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot ou à nous contacter par téléphone au 450 791-2455 ou à visiter le site Internet de la Municipalité.

Source : Micheline Martel, directrice générale
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 / dg@sainte-helenedebagot.com